

Démission stage déjà valider

Par Sam757575, le 06/05/2017 à 17:22

Bonjour

actuellement en cdi

Je compte faire ma démission cette semaine mon préavis finira le 1 juin 2017.

Sachant que mon caces arrive a date de prévention le 19 juin.

Mon employeur ma prévu un recyclage le 16 et 17 juin.

Est je droit d'y allez sachant que je ne serai plus dans la société.

Merci

Par P.M., le 06/05/2017 à 18:08

Bonjour,

Il faudrait l'interroger mais a priori vous n'avez pas à suivre une formation organisée par votre ancien employeur...

Par Sam757575, le 10/05/2017 à 08:46

En faite cette formatin ce déroule chez un organisme qui délivre la validation de pouvoir conduire ce véhicule.

Mon employeur a juste payer et valider mon inscription.

Donc sachant que ma demission à été déposé âpres cette inscription

Par **P.M.**, le **10/05/2017** à **13:37**

Bonjour,

Le problème est de savoir si l'employeur maintiendra votre inscription et paiera le stage...

Par Sam757575, le 10/05/2017 à 13:39

Ok merci.

Lors de ma lettre de démission, je préciserai si c'est toujours possible d'assister à ce stage. Merci

Par Sam757575, le 10/05/2017 à 15:22

Bonjour,

Supposant que je décale mon courrier de démission afin que la fin de mon preavis arrive le 19 juin 2017.

Est-ce que mon employeur peux mannuler mon stage recyclage caces qui se déroulera le 17 et 18 juin?

Par Sam757575, le 11/05/2017 à 20:41

Bonjour,

La nouvelle société où j'ai l'intention d'être embaucher, ma envoyer un émail stipulant une promesse d'embauche "salaire; type de poste; statue; nombres heures; avec signature du directeur" sachant que je n'est pas toujours reçu mon contrat puis je envoyer la lettre de démission?

Cela est il suffisant une promesse d'embauche?

Merci